

Cevenat sarl

La Castagnade
48110 Le Pompidou
France

Fiche de Donnée Sécurité
Huile Essentielle
Bergamote zeste Italie, Bio

Nombre de Pages: 8

Date de création: 19/04/2010
Date de révision: 06/07/2013

Tel (00)(323) 06 63 22 84 05
cevenat@nature-helps.com

FDS B1003

1-Identification de la substance et de la société:

Nom commercial : **Bergamote zeste Italie, Bio**
Nom Botanique : *Citrus bergamia* Risso et Poiteau
Nom INCI : *CITRUS AURANTIUM BERGAMIA PEEL OIL*



Emploi de la substance : Substance parfumante et/ou aromathérapie

Nom Fournisseur : Cevenat sarl
Contact : M.Vanhove Michel
Adresse : La Castagnade-F 48110 Le Pompidou
Téléphone : (33)06 63 22 84 05
E-mail : cevenat@nature-helps.com

Renseignements en cas d'urgence: Pendant les heures normales d'ouverture (de 9à12-de 14à 17h) au 33 06 63 22 84 05, sinon au numéro d'urgence ORFILA 33 (0)145,42,59,59

2-Identification des dangers

Identification des dangers:

| | | |
|---|---|---|
| Xn |  | Nocif |
| N | | Dangereux pour l'environnement |
| R10 |  | Inflammable |
| R38 | | Irritant pour la peau |
| R43 | | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50/53 | | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R65 | | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons En cas d'ingestion |
| R68/22 | | Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion |
| S24 | | Eviter le contact avec la peau |
| S26 | | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'huile végétale et consulter un médecin |
| S37 | | Porter des gants appropriés |
| S39 | | Porter un appareil de protection des yeux/du visage respiratoire approprié |
| S61 | | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité |
| S62 | | En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette |
| Classification substance CMR(Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction) | | |
| Non réglementé | | |

Autres dangers : Voir les préconisations concernant le stockage des produits classés.

3-Compositions/Information sur les composants:

Nature du produit : Huile essentielle
SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle)
Produit agro-alimentaire

Substance/Mélange : Substance
Législation : N°Cas TSCA :
: N°CAS EINECS : 89957-91-5
: N° EINECS (n°EC) : 289-612-9
: N° CoE : 137n
: N°FEMA : 2153

Composants dangereux

| | | |
|--|--|----------|
| N° CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9 | Alpha pinène N, Xn, R43, R50/53, R65 | <=2,00% |
| N° CAS: 5989-27-5 N EINECS: 227-813-5 | Limonène N,X1, R10, R38, R43, R50/53 | 43,47 % |
| N° CAS: 78-70-6 N EINECS: 201-134-4 | Linalol X1, R38, | 8,54 % |
| N° CAS: 99-85-4 N EINECS: 202-794-6 | Gamma terpinène Xn, R65 | <=9,00%) |
| N° CAS: 127-91-3 N EINECS: 99-67-6 | Béta pinene N, Xn, R43,R50/53, R65 | <=8,00% |
| N° CAS: 123-35-3 EINECS: 204-622-5 | Myrcène Xn, R65 | <=3,00% |

Allergènes (suivant Directive Cosmétique 2003/15/CE):

Limonène (43,47 %), **Linalol** (8,54%), **Citral (Géranial** (0,28%)+ **Néral** (0,18%), **Géraniol** (0,05%)
(Lot nr 310-2798)

Substance ayant des Valeurs : Non réglementé
Limites d'Exposition
professionnelles (INRS ND 2098)

4- Premiers secours au cas ou le produit présente des dangers

Contact avec la peau : Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaires. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin

Contact avec les yeux : Rincer avec de l'huile végétale. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

5-Mesures de luttés contre l'incendie

Recommandés : Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre
Utilisables : Extincteurs à mousse

Déconseillés : Jet d'eau

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer

Précautions pour la protection de l'environnement

: Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, et...ayant servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur.

Méthodes de nettoyage

: Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur.

7-Manipulation et stockage (Article 5 Directive 98/24/CE)

Manipulation : Ne pas ingérer en l'état, éviter le contact, ne pas fumer à proximité du produit, ne pas chauffer à la flamme nue ni exposer les vapeurs à la flamme ou toute autre source d'ignition. Durant l'incorporation du produit, celui-ci doit être tenu à des températures relativement basses. En cas de nécessité d'élévation de température, celle-ci doit être ménagée et pendant un temps aussi court que possible. Ne pas inhaler les vapeurs chaudes.

Stockage : Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière, dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire. Eviter les écarts de température trop importants. Stocker en zone tempérée. Adapter la quantité du contenu au volume du contenant, éviter les vides de remplissages importants.

8-Contrôles de l'exposition-Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition : Non réglementé
(INRSND 2098, Directives 91/322/CE et 2000/39/CE)

Contrôles de l'exposition (Article Directive 98/24/CE) : a) Protection respiratoire: généralement pas nécessaire dans 4 des locaux bien aérés (sauf mention spéciale)

b) Protection des mains: le port de gants (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyl) est recommandé

c) Protection des yeux: le port de lunettes de protection est recommandé

d) Protection de la peau: éviter le contact avec la peau, le port de vêtements spéciaux est recommandé

Ventillation: Assurer une ventilation adéquate. Si nécessaire, procéder à une aspiration des vapeurs au point d'émission.

Mesures d'hygiène: Ne pas boire ou manger sur le lieu de travail.

9-Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés ci-dessous sont déterminées selon les prescriptions de l'annexe V, partie A, de la directive 67/548/CEE

Informations générales

Odeur : **Caractéristique, agréable, fraîche, rappelant celle du péricarpe frais de bergamote**
 Apparence : **Liquide mobile limpide, présentant quelque fois un dépôt solide**
 Couleur : **Jaune à vert foncé**

Informations relatives à la santé à la sécurité à l'environnement

ph : Non disponible
 Point d'ébullition : +237°
 Point éclair : **+59°C**
 Hydrosolubilité : Insoluble
 Solubilité alcool : Soluble
 Pression de vapeur à 25°C : Non disponible
 Densité à 20°C : 0,865 à 0,884
 Propriétés comburantes : Ne contient aucune substance connue comme spontanément susceptible de s'enflammer

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible
 Viscosité : Non disponible
 Densité de vapeur (air= 1) : Non disponible
 Taux d'évaporation (butyl acétate= 1) : Non disponible

Limites d'explosivité en volume % dans l'air
 Limite inférieure : Non disponible
 Limite supérieure : Non disponible
 Dangers d'explosion : Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX.

Autres données
 Indice de réfraction à 20°C : 1,460 à 1,472
 Point de fusion : Non disponible
 Pouvoir rotatoire à 20°C: : +14° à +45°
 Température d'auto-inflammabilité : Non disponible

10-Stabilité et réactivité

Stabilité : Pas de modifications significatives de la composition dans le temps
 Conditions à éviter : Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition.
 Matières à éviter : P.V.C.
 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.


11-Informations toxicologiques (RIFM et IFRA)

Tests toxicologiques et dangers évalués selon la méthode conventionnelle de calcul décrite dans l'annex II de la Directive 1995/45/CE pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par les monographies RIFM (2), INRS (3) et IFRA (4).

Tests toxicologiques et dangers évalués selon la méthode conventionnelle de calcul décrite dans l'annex II de la Directive 1995/45/CE pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par les monographies RIFM (2), INRS (3) et IFRA (4).

| | | |
|--------------------------------------|--|-------------|
| Effet néfaste par ingestion | : DL org 50 pour le rat: | 10000mg/kg |
| Effet néfaste par contact cutané | : DL derm 50 pour le lapin: | 20000 mg/kg |
| Sensibilisation | : Non disponible | |
| Irritation | : Non disponible | |
| Phototoxicité | : Phototoxique | |
| Cancérogénicité | : Non réglementé | |
| Mutagénicité | : Non réglementé | |
| Effets toxiques pour la reproduction | : Non réglementé | |
| Remarques importantes | : Aucune | |
| Restrictions IFRA | : Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA en vigueur, consultable sur le site internet: www.ifra.org | |
| Autres informations: | : Manipuler ce produit avec toutes les précautions d'usage compte tenu d'effets de synergie imprévisibles sur les personnes particulièrement sensibles. | |

12-Informations écologiques (Annexe II de la Directive 1995/45/CE)

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Ecotoxicité |  | |
| Toxicité aquatique | | : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| Toxicité par les Daphnies (CE50) | | : 6,20 mg/l/48h |
| Mobilité | | : Basse mobilité dans le sol |
| Persistance et dégradabilité | | : Non disponible |
| Potentiel de bioaccumulation | | : Aucune conséquence d'après nos connaissances |
| Résultats de l'évaluation PET | | : Non déterminé |
| Autres effets nocifs | | : Aucun effet divers connu d'après nos connaissances |
| Précautions | | : Eviter les rejets dans l'environnement (les eaux de surface, égouts, eaux souterraines ainsi que dans l'air et le milieu naturel). Respecter les réglementations nationales et régionales en vigueur |

Catégorie de pollution des eaux : 2

(WGL) (5) selon l'annexe 2 de la directive allemande sur les matières dangereuses (n carac. 814;17,05,1999 Matières organiques)

13-Considérations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de L'Environnement selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L.541-1 à l'Article L.541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupérations des matériaux).

14 Informations relatives au transport

Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses

Code tarif douanier: **3301 29 41 00**

Transport par terre ADR/RID (Ordonnance sur le transport de produits dangereux-route et train)



Classe ADR/RID : 3
 N°UN : 1169
 Groupe d'emballage : III
 Nom d'expédition : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES

Transport maritime IMDG 5(ordonnance sur le transport de produits dangereux)



Classe ADR/RID : 3
 N°UN : 1169
 Groupe d'emballage : III
 Nom d'expédition : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
 Polluant marin : oui

Transport aérien ICAO et IATA-DGR



Classe ADR/RID : 3
 N°UN : 1169
 Groupe d'emballage : III
 Nom d'expédition : EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
 Nom d'expédition : EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID (BERGAMOT PEEL ITALY ESSENTIAL OIL)

15 Informations réglementaires (Directives 67/548/CE et 1999/45/CE)

Identification des dangers:

| | | |
|---|--|---|
| Xn | | Nocif |
| N | | Dangereux pour l'environnement |
| R10 | | Inflammable |
| R38 | | Irritant pour la peau |
| R43 | | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50/53 | | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R65 | | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons En cas d'ingestion |
| R68/22 | | Nocif: possibilité d'effets irréversibles par ingestion |
| S24 | | Eviter le contact avec la peau |
| S26 | | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin |
| S37 | | Porter des gants appropriés |
| S39 | | Porter un appareil de protection des yeux/du visage respiratoire approprié |
| S61 | | Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité |
| S62 | | En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette |
| Classification substance CMR(Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la reproduction) | | Non réglementé |

Autres réglementations :

-Dispositions particulières : Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France. Tableau des maladies

professionnelles prévus à l'article R,461-3 du Code du Travail: Tableau n84- Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

-Note : Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. Les textes communautaires de base cités font l'objet de mises à jour et sont transcrits en droit national. Il est recommandé de se référer à toutes les mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions.

16 Autres informations

Informations complémentaires:

Remarques importantes : Aucune

Phrases R importantes :

| | |
|--------|---|
| R10 | Inflammable |
| R38 | Irritant pour la peau |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion |

Définitions des acronymes: (1) European Flavour & Fragrance Association
(2) Research Institute for Fragrance Materials
(3) Institut National de Recherche et de Sécurité
(4) International Fragrance Association
(5) Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act)

Références bibliographiques:

Cette Fiche Données Sécurité a été réalisée par le service réglementaire de la société en conformité avec:

-le Guide d'élaboration de Fiches Données Sécurité de l'annexe II du Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen.

-le Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Évaluation et l'Autorisation des Substances Chimiques (REACH)

-le Code of Practice 2007-version 1 du 24 juillet-de l'EFFA.

Cette FDS complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit

concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

Contact: **Michel Vanhove**

Cette fiche a été actualisée le 6/7/2013

Nombre de pages: 8

Date d'impression: 6/7/2013

Fin du document